



Ce comité technique local s'ouvre dans un contexte de crise sanitaire qui s'amplifie.

La CGT considère que la crise du Covid-19 constitue une forme de confirmation tragique des alertes lancées depuis de longues années par notre organisation et par d'autres sur les effets néfastes des politiques d'austérité. Cela appelle des ruptures profondes. Et nous avons la conviction que si ces ruptures ne sont pas opérées, notre pays, notre République, seront conduits à de nouveaux épisodes tragiques.

Fondées sur l'obsession de la baisse de la dépense publique au bénéfice du capital, les politiques antérieures comme celles actuellement mises en oeuvre ont durablement affaibli la capacité de notre pays, de son administration, de son économie, à pouvoir faire face à une crise exceptionnelle. Notre tissu industriel est très affaibli, notre indépendance n'est pas assurée dans toute une série de domaines, nos services publics sont sous tension permanente et souffrent gravement a fortiori en période de crise. Cette crise confirme qu'il ne saurait y avoir de services publics sans industrie et réciproquement, à l'image, pour ne prendre qu'un seul exemple, de l'incapacité à produire et mettre à disposition dans les délais nécessaires les masques dont les personnels hospitaliers et des Ehpad avaient besoin au début de la crise sanitaire.

Nous affirmons que les capacités de réponse de la Fonction publique et en particulier de notre système de santé pour répondre à la violence de la crise sanitaire ont été amoindries par les politiques de coupes dans l'emploi public et de réduction du périmètre et de l'implantation des services publics. Le récent rapport du Défenseur des droits vient d'ailleurs de nouveau d'alerter sur les difficultés croissantes d'accès aux services publics, découlant notamment des fermetures de guichets et de la baisse des budgets. Cette situation conduit à des ruptures d'égalité et suscite un sentiment d'abandon et pour une part importante de la population.

Pour la CGT, il doit y avoir une nécessité absolue de garantir les conditions d'une action publique et de politiques publiques fondées sur l'intérêt général, la réponse aux besoins, la volonté et la capacité de se projeter sur le temps long. Il faut en finir avec les mécanismes budgétaires fondés sur le seul équilibre des comptes, sachant par ailleurs que les politiques menées depuis bien trop longtemps ont considérablement réduit la ressource fiscale issue de la fortune et des profits.

Les politiques d'austérité, la LOLF bras armé des politiques ultra-libérales, les privatisations plus ou moins déguisées, les Partenariats public privé, les réorganisations permanentes conduisant à une désorganisation générale, tous ces outils imprégnés de l'idéologie la plus arriérée ont échoué à répondre aux besoins, nous ont désarmés, ont causé des drames humains et amènent aujourd'hui à un niveau historique de mobilisation de l'argent public. Socialiser les pertes et privatiser les profits ne profite qu'aux plus riches, au patronat et à la finance, jamais à la population.

La loi de transformation de la fonction publique adoptée en août 2019 vise à substituer aux dispositifs statutaires et réglementaires et au pilotage de la masse salariale par le point d'indice une contractualisation généralisée avec un recours accru au contrat, une montée en puissance de la rémunération et de la carrière au mérite, une multiplication des dispositifs pour organiser des mobilités contraintes, une attaque contre la démocratie sociale et les organismes consultatifs des personnels avec la fusion des CHSCT et des CTL et l'affaiblissement des prérogatives des Commissions administratives paritaires (CAP) avec disparition déjà effective des CAPN « mobilité » à la DGFIP.

Pour quels enseignements de la crise sanitaire ? Alors que, par exemple, le rôle des CHSCT a été central en matière de protection des agents et du public, le gouvernement s'obstine toujours à les supprimer !

En matière salariale, la politique poursuivie depuis 20 ans de décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation, aggravée par le gel depuis 10 ans, doit cesser.

Pour la CGT, la réponse égalitaire aux besoins, la justice fiscale fondée sur la progressivité de l'impôt, l'augmentation de la contribution des entreprises au financement de la dépense publique, doivent constituer des axes majeurs. Le périmètre de la Fonction publique, les effectifs, doivent être confortés et étendus. Parce qu'elles ont un rôle majeur de protection, les missions de contrôle doivent être renforcées notamment dans les domaines sanitaire, fiscal économique et environnemental.

S'agissant plus particulièrement de la DGFIP et de ses agents, leur rôle majeur avait pourtant été souligné par le ministre de l'action et des comptes publics dans un message du 2 avril 2020. «...sans votre concours, les salaires des agents publics, les pensions des agents de l'État, les factures de tous les ministères, hôpitaux, collectivités locales et opérateurs publics ne pourraient continuer à être payées en temps et en heure.

Sans vous, les impôts ne pourraient continuer à être perçus. Sans votre action, le soutien aux entreprises au moment où la survie de nombre d'entre elles est en jeu, n'aurait pas cette portée immédiate... Vous contribuez ainsi à la continuité de l'État, au soutien à la vie économique et financière du pays ».

Ce rôle majeur est toujours d'actualité avec pour exemple, les CDC ex CIS sommés d'abandonner leurs missions actuelles fiscales pour répondre du jour au lendemain aux entreprises en difficulté sur tous les dispositifs existants (prêts aidés, exonérations ou allègements URSSAF).

Pour la CGT, les services publics ne sont pas une dépense. Au contraire, ils sont créateurs de richesse, notre patrimoine commun, un investissement durable pour l'avenir, une solidarité active, le moyen de rendre effective l'égalité des droits et de satisfaire les besoins de tous.

Pourtant la DGFIP est de plus en plus attaquée dans ses ressources humaines, missions et structures.

Avec la rentrée, les agents de la DGFIP reçoivent une couche supplémentaire.

Le jour de carence est maintenu malgré la nouvelle aggravation de la crise sanitaire, le NRP est relancé de plus belle, le budget du ministère est annoncé avec 2163 suppressions de poste, c'est plus que ce qui avait été annoncé en 2019 (1800).

Depuis des années, la DGFIP absorbe la grande majorité des suppressions d'emplois, les services sont exsangues, les collègues en souffrance, les usagers et contribuables à bout de nerfs... mais rien n'y fait, notre administration se targue même d'être à la tête d'une administration exemplaire en termes de suppressions d'emploi.

Olivier Dussopt a posé le tableau (façon de parler !) sur France Info début octobre: il explique qu'il n'y a pas de problème budgétaire, les créations d'emplois dans certains ministères comme la police seront compensées au budget par les ministères qui feront des efforts en citant seulement notre ministère au journaliste. Peut-être nous direz-vous que l'avenir est aux contractuels que l'on peut désormais recruter sur tous les postes, corvéables à merci par leur précarité et jetables à la fin de leur «mission».

Depuis des années, les agents surcompensent les suppressions par leur investissement, leur conscience professionnelle et leur attachement à rendre un service public de qualité. Mais non satisfait d'en abuser, vous nous «remerciez» en détériorant nos conditions de travail, en détruisant nos droits et garanties, en restreignant nos droits à être défendus par la suppression des CAP, en démantelant le réseau, en bloquant les salaires, en diminuant les promotions etc.

Et vous vous attaquez à notre réseau qui fait la richesse de la DGFIP.
Pour illustration, la multitude des groupes de travail prévus jusqu'à la fin de l'année donne une idée des chantiers en cours : démétropolisation (ou plutôt relocalisations), missions foncières et cadastrales, actualité du contrôle fiscal, informatique et transformation numérique, recouvrement forcé, accueil SIE dans le cadre de la démétropolisation, actualité de la fonction financière et comptable de l'État, paiement de proximité, fiscalité professionnelle, amendes, doctrine d'emploi des huissiers, secteur public local (volet recettes). Quelle sera la liste en 2021 ?
Pour la CGT, l'administration à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de « stupeur » généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu.

Concernant l'ODJ de ce CTL , l'essentiel des points concerne le NRP.
La CGT réaffirme son opposition, demande l'abandon de toutes les réformes et continue de défendre les missions et le réseau, au nom de sa vision du service public et des agents publics.
Au delà de notre opposition de principe au NRP, il ressort des documents, un projet non abouti, non finalisé, approximatif, imprécis en un mot chaotique.

Avec pour conséquences :

- Une déclinaison RH catastrophique pour les agents
- Des conditions de travail fortement dégradées
- Une mobilité géographique forcée
- Un devenir incertain des collègues en surnombre ou en position de détachement
- Une perte de technicité
- Un service public, sans public, au rabais

Par conséquent, la CGT Finances Publiques ne se rendra pas complice du démantèlement du réseau et refuse donc de discuter des modalités de mise en place du NRP.

Elle n'est d'ailleurs pas la seule, les agents, les élus locaux, la population ont manifesté à de multiples reprises leur opposition.

Par contre, nous avons accepté de siéger aujourd'hui uniquement pour défendre les conditions de travail des collègues en souffrance, face à une direction obstinée et résolue à passer en force.